

N/REF : 9/09/2026 17H53 C:000501 I:15823
V/REF : 889526
V/Email reçu le Mercredi 09/09/2026 a 17H53

ESPACIL HABITAT SA d'HLM
Agence Rennes
27 AVENUE WINSTON CHURCHILL
SIREN : 302494398
35000 RENNES

V/REF.IMM. 0206
IMMEUBLE : LE GUTEMBERG -0206
40, BD JEANNE D'ARC
21, BD DE STRASBOURG
35000 RENNES

Rennes, le 06 Octobre 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : 21 BOULEVARD DE STRASBOURG - PASS CHANTIER JUSQU'AU 21/09
APPT 0205
MOTIF : TRAVAUX NÉCESSAIRES A L'OBTENTION DU CONSUEL
Donneur d'ordre : Mme V COSSONNIERE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 16/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
INSTALLATION D'UNE APPLIQUE DANS LA CUISINE.
REPLACEMENT D'UNE PRISE VÉTUSTE DANS LA CUISINE.
REMISE EN PLACE DE 3 DCL AU PLAFOND.
REPLACEMENT DE DEUX AMPOULES.
VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL.

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 16/09/26 A 12H42
VERONIQUE.COSSONNIERE@ESPACIL.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	2.1.1-Rempl.Pose caches (empl.vac.)Tab.	1	3,22		3,22
1,00	2.1.1-Rempl.Réglette(s) classe II	1	42,59		42,59
1,00	2.1.1-Rempl.Ampoule(s) E27 fluocompact	1	11,44		11,44
1,00	2.1.1-FP.Dispositif connexion.lumin.Câblage	1	15,87		15,87
TOTAL H.T.					73,12
T.V.A. a 10,00%					7,31
TOTAL T.T.C.En EURO					80,43

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.